



# Assemblée générale

Distr. générale  
28 janvier 2005  
Français  
Original: anglais

---

## Comité de l'information

Vingt-septième session

18-28 avril 2005

### Ordre du jour provisoire, annotations et programme de travail

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et programme de travail.
4. Déclaration du Président.
5. Admission de nouveaux membres.
6. Déclaration du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information.
7. Débat général et examen des rapports présentés par le Secrétaire général.
8. Groupe de travail à composition non limitée du Comité de l'information.
9. Examen et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa soixantième session.

### Annotations et programme de travail

**18 avril 2005**

#### 1. Ouverture de la session

La session sera ouverte par le Président du Comité de l'information.

#### 2. Élection du Bureau

À sa session d'organisation de 1980, le Comité de l'information a décidé que le principe du roulement géographique s'appliquerait à tous les membres de son bureau, qui seraient élus pour un mandat de deux ans. Au début de la vingt-septième session, le Comité élira un président, trois vice-présidents et un rapporteur qui exerceront leurs fonctions respectives en 2005 et 2006.



**3. Adoption de l'ordre du jour et programme de travail**

L'ordre du jour provisoire a été établi sur la base de consultations entre les membres du Bureau sortant.

**4. Déclaration du Président**

Le Président s'adressera au Comité à la séance d'ouverture.

**5. Admission de nouveaux membres**

Le Comité examinera les demandes d'admission au Comité de l'information.

**6. Déclaration du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information**

Le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information s'adressera au Comité à sa séance d'ouverture pour lui présenter un tableau actualisé des activités du Département et lui rendre compte de l'application des recommandations énoncées dans les résolutions 59/126 A et B du 10 décembre 2004 et 57/300 du 20 décembre 2002 de l'Assemblée générale.

**18-20 avril 2005**

**7. Débat général et examen des rapports présentés par le Secrétaire général<sup>1</sup>**

Pour l'examen de cette question, le Comité sera saisi des rapports suivants :

Rapport périodique du Secrétaire général sur la poursuite de la réorientation des activités des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication (A/AC.198/2005/2)

Rapport du Secrétaire général sur la rationalisation du réseau des centres d'information des Nations Unies (A/AC.198/2005/3)

Rapport du Secrétaire général sur les nouvelles orientations stratégiques dans la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/2005/4)

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Groupe des Nations Unies pour les communications (A/AC.198/2005/5)

Rapport du Secrétaire général sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/2005/6)

**21-27 avril 2005**

**8. Groupe de travail à composition non limitée du Comité de l'information**

Le Secrétariat aura besoin de 48 heures pour assurer la parution du projet de rapport du Comité dans toutes les langues officielles.

**28 avril 2005**

**9. Examen et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa soixantième session**

*Notes*

<sup>1</sup> Le libellé ci-après des questions auxiliaires inscrites à l'ordre du jour du débat général s'inspire de la résolution 34/182 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1979 :

a) Promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information;

b) Poursuite de l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

c) Évaluation et suivi des efforts déployés et des progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication.

---